

La propagande des morts de Berset

Le Conseiller Fédéral Alain Berset affirme dans le livret de votation concernant la révision de la loi sur les épidémies que 2'000 personnes meurent chaque année d'infections nosocomiales (en milieu hospitalier) en Suisse. Un avocat dénonce ce chiffre fantaisiste.

Urs Paul Engeler

Le Conseil Fédéral a déjà dû corriger la première fausse information diffusée dans le cadre de la campagne de la révision de la loi sur les épidémies. Dans le matériel officiel envoyé par Berne, il est mentionné que tous les acteurs de la santé soutiennent l'objet controversé soumis à votation le 22 septembre prochain, l'association suisse des droguistes y comprise.

Après intervention de cette organisation, les autorités fédérales ont dû admettre que ce qui avait été écrit à ce sujet était faux. Le matériel de vote contenant cette information trompeuse est déjà imprimé et va tout de même être envoyé. Le politicien bernois du PBD et droguiste Peter Eberhart a déposé une première plainte concernant cette votation.

La deuxième et la troisième manipulation que l'on trouve dans le fascicule de vote qui arrivera dans les boîtes aux lettres cette semaine sont encore plus graves. Avec une arrogance rare, le ministre de l'intérieur Alain Berset (PS) annonce la couleur pour sa loi interventionniste « Les infections nosocomiales sont chaque année responsables d'environ 2000 morts en Suisse et engendrent des coûts de 240 millions de francs. Les nouvelles dispositions de la loi permettront aussi de surveiller et de combattre de manière ciblée les résistances croissantes aux antibiotiques.»

En tant que porte-parole établi des autorités bernoises, l'agence de presse suisse d'Alain Berset a propagé ce message choquant accompagné d'un propos alarmiste (« Le nombre augmente ») ce qui a généré de nombreux titres chocs dans les médias suisses. Une revue renommée comme la Handelszeitung a ainsi titré : « Six personnes par jour meurent d'infection nosocomiales ». Et a insinué, en allant dans le sens d'Alain Berset, que la nouvelle loi pourrait réduire ce nombre.

Seulement voilà, le nombre de 2'000 morts dus aux infections hospitalières que la nouvelle loi -en imposant la contrainte vaccinale - devrait pouvoir sauver est totalement imaginaire, en tout cas dans la réalité en Suisse. (En comparaison, il y a six fois moins de victimes de la route).

Le Conseil Fédéral, pour étayer sa propagande, évoque comme pièce à conviction pour ce chiffre choc une étude du médecin en médecine préventive Hugo Sax publiée en 2006 dans le magazine 'La vie économique' édité par le SECO. Le lecteur attentif qui aura lu les trois pages de l'article original du Dr. med. Sax (« Gestion de la qualité : Hygiène dans les hôpitaux »), même plusieurs fois, en analysant les propos, ne trouvera aucune référence à la révision de la loi sur les épidémies, ni aucune mention du nombre avancé et controversé de 2'000 morts. Sax ne plaide pas pour une nouvelle loi sur les épidémies mais de manière pragmatique pour une hygiène (des mains) plus conséquente dans les hôpitaux. Et il ne donne aucune indication sur le nombre de décès, comme le Conseil Fédéral le laisse croire aux citoyens. Ceci est le troisième mensonge des autorités dans cette campagne, particulièrement grave celui-ci.

Les 2'000 patients qui sont censés mourir chaque année car il n'y a pas de nouvelle loi sur les épidémies n'existent que dans les fantasmes d'Alain Berset et de son équipe de fonctionnaires. Malgré tout, Alain Berset répète ce chiffre imaginaire interview après interview, lors desquels il reproche constamment aux opposants à la révision de ne pas argumenter avec des faits établis.

Le comité du « OUI à la nouvelle loi sur les épidémies » diffuse également dans un communiqué récent - sous le slogan « Des faits et non des émotions » ! – que ce chiffre – arbitraire rappelons-le - de 2'000 décès par an pourraient être diminué « jusqu'à 30% ». Le communiqué ne précisant pas du tout en quoi la loi controversée pourrait y contribuer concrètement. Après renseignement pris auprès de médecins spécialistes, il n'existe aucune relation entre hygiène à l'hôpital et obligation de vacciner. Le comité affirme tenir son chiffre de 2'000 morts présumés « d'estimations du groupe d'experts Swissnoso ». Avec l'approbation du Conseil Fédéral.

Swissnoso est une association de médecins qui a été créée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et qui s'occupe de la réduction du nombre d'infections nosocomiales. Impossible de trouver ce triste chiffre sur le site Internet de Swissnoso. Interpellé à ce propos, le comité se rétracte et cite comme source unique de ce nombre vaillamment mis en avant non plus Swissnoso mais le fascicule du Conseil Fédéral, dont on a prouvé l'inexactitude.

Ces 2'000 décès de la propagande - ainsi que l'erreur très arrangeante concernant les droguistes - ont été imaginés par un groupe de travail qui, sous la houlette du porte-parole du CF André Simonazzi, a conçu et rédigé le fascicule des votations. La Chancellerie fédérale précise que toutes les informations factuelles ont été fournies par le département en charge du thème. Cela veut dire que c'est l'OFSP et le secrétariat général d'Alain Berset qui portent la responsabilité des faux chiffres et citations. Finalement, le Conseil Fédéral a validé le document sans vérifier la pertinence de son contenu.

L'avocat zurichois Markus Erb s'est activé pour stopper cette troisième désinformation avant que les gens aillent aux urnes. Il travaille actuellement sur une plainte qui sera déposée ces prochains jours.

© Die Weltwoche